

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DU 3G Protocole avec le groupe SNCF sur le logement à Paris.

M. Ian BROSSAT et M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le pacte « Logement pour tous » signé le 23 juin 2014, entre la Ville de Paris et les principaux acteurs de l'immobilier, privés et publics, dont la SNCF et RFF, avec l'objectif de créer, par la production neuve et la transformation, 10 000 logements par an pour toutes les catégories de population ;

Vu le projet de protocole ;

Considérant que les engagements pris dans ce protocole visent à favoriser la production de logements, notamment sociaux, sur les emprises ferroviaires du territoire parisien devenues inutiles aux missions d'exploitation du transport public ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mars 2015 par lequel Mme la Présidente du Conseil Général lui propose d'autoriser la signature du protocole susvisé ;

Sur le rapport présenté par MM. Ian BROSSAT et Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil Général est autorisée à signer le protocole avec le groupe SNCF sur le logement à Paris.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil général**



Anne HIDALGO